

# MAGASIN BABOU DE BAGNOLET

76, avenue du Général de Gaulle – 93170 BAGNOLET

## LETTRE OUVERTE DE LA DIRECTION A LA CGT ET AUX SALARIES GREVISTES

Nous ne pouvons laisser sans réponse votre dernier tract dont le contenu nous a fortement blessé.

En effet, depuis que nous avons repris le magasin, nous avons travaillé en vue d'améliorer les conditions de travail des salariés tant au niveau de leurs horaires que de leur environnement de travail en veillant à leur bien-être et leur sécurité par la mise en conformité des postes de travail et des locaux (magasin et vestiaires refaits à neuf).

**Cette réorganisation a été réalisée après avoir informé les délégués du personnel et en parfaite transparence avec l'Inspection du travail.**

Aujourd'hui, nous ne comprenons plus vos revendications :

⇒ Vous réclamez la réintégration d'un collègue qui a agressé verbalement et physiquement un autre collègue de façon tellement grave que ce dernier a subi une ITT de 3 jours et un arrêt de 12 jours compte tenu de ses multiples contusions. Il a d'ailleurs déposé plainte.

Nous nous devons de protéger les salariés et comme nous vous l'avons déjà dit, nous ne pouvons de ce fait réintégrer ce salarié violent.

⇒ Vous nous reprochez de vous demander des justificatifs d'absence : Tous les salariés se doivent dans n'importe quelle entreprise de fournir à leur Direction un justificatif de leur absence. Vous ne subissez donc pas de pressions particulières sur ce point qui fait partie des règles à respecter en Droit du Travail.

- ⇒ Vous vous plaignez des sanctions que certains d'entre vous ont pu recevoir. Encore une fois, et conformément au Droit du Travail, ces sanctions sont adressées uniquement lorsqu'il n'y a pas de respect du règlement intérieur ou de la Direction.
- ⇒ Concernant le versement des salaires, la Direction procède à leur virement en début de mois, sur le compte bancaire de chaque salarié et cela sans aucune différence d'un salarié à l'autre.
- ⇒ L'agent de sécurité n'a pas été licencié par la SARL BRIAND dont il n'était pas le salarié.
- ⇒ Enfin, nous n'avons jamais eu à votre égard le comportement violent que vous décrivez dans votre tract. Nous avons dirigé 2 autres magasins BABOU avant de venir à BAGNOLET et n'avons jamais eu aucune plainte de nos salariés.

Il devient nécessaire de dépassionner le débat.

**Nous restons à votre disposition pour trouver une solution permettant le rétablissement d'une relation de travail satisfaisante au sein du magasin.**

## **LA DIRECTION**

### **Copie à :**

- **Le Conseiller régional d'Ile de France**
- **Le Préfet de Seine St Denis**
- **La Mairie de Bagnolet**
- **La Centrale BABOU**